Rivières Sauvages

PLAIDOYER POUR DES ENTREPRISES CONTRIBUTIVES ET DES CITOYENS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES !

Et si nous options collectivement pour la
Responsabilité Sociale et Environnementale ?

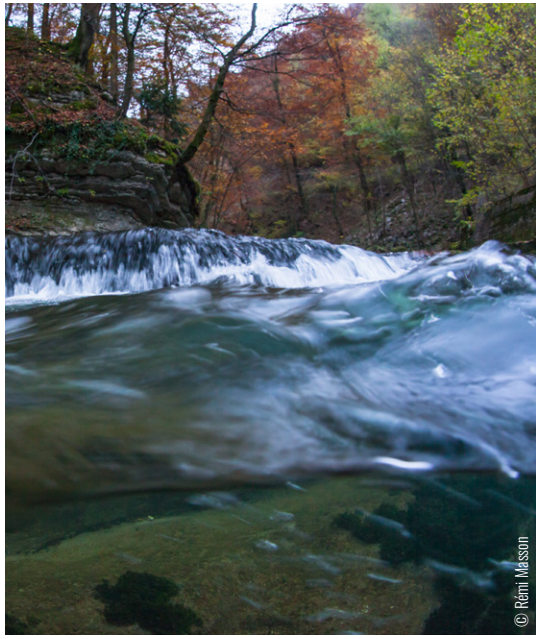

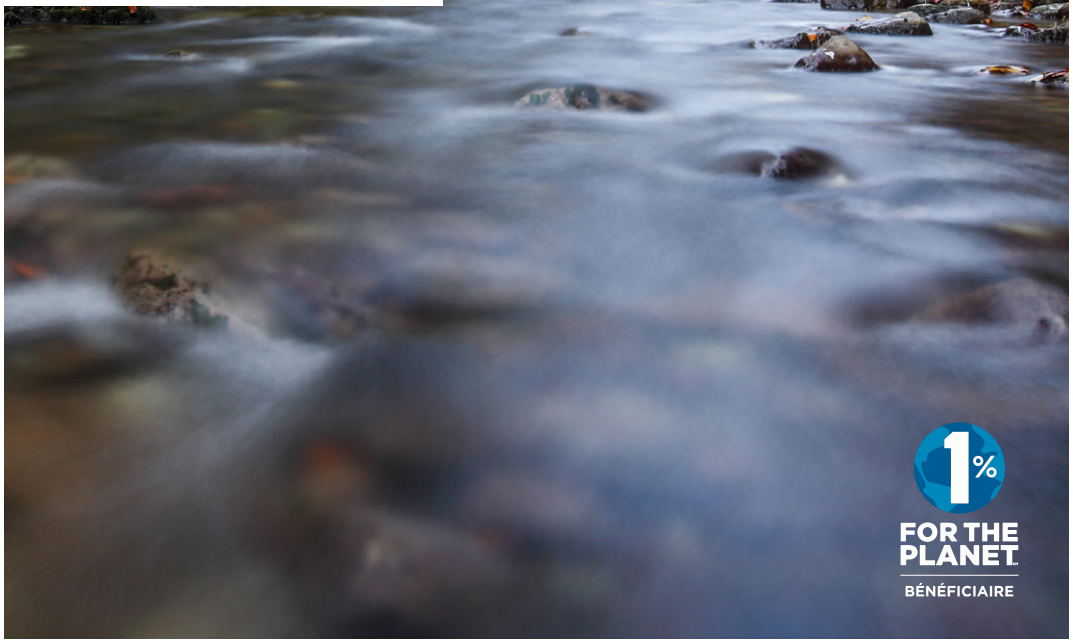

1% FOR THE PLANET
BÉNÉFICIAIRE

D'un côté la « Décennie de l'eau », instaurée par l'Assemblée plénière de l'ONU [1] pour éviter une crise mondiale de l'eau, de l'autre, le dérèglement climatique planétaire qui provoque une tension, un stress hydrique sur des rivières et des fleuves déjà très aménagés et qui aggrave encore les dommages causés à la biodiversité en suite de 150 ans d'aménagements lourds : voilà dans quel contexte, global et simplifié, s'inscrit l'action du « Programme Rivières Sauvages ».

L'enjeu majeur est de préserver les ultimes joyaux exceptionnels en eau courante, témoignages d'une biodiversité quasi intacte mais aussi de l'intérêt de laisser la nature nous rendre des « services écosystémiques » précieux, avec notamment la fourniture d'une eau précieuse et abondante.

1/ 2007 – 2019 : UN NOUVEAU MODE DE PENSÉE POUR CO-CONSTRUIRE UN OUTIL DE CONSERVATION AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEURS DANS LES TERRITOIRES

En 2007, en suite du lancement du chantier d'un grand barrage superflu sur le Rizzanese, un fleuve côtier corse particulièrement préservé, **quelques personnes convaincues issues des mondes de la conservation de la nature et de la pêche** [2] se sont regroupées pour proposer un nouveau modèle de conservation des ultimes rivières patrimoniales, des derniers cours d'eau « à très forte naturalité » de notre pays.

Elles avaient l'intuition, qui s'est vérifiée, qu'il était possible de proposer une alternative à l'artificialisation systématique des rares rivières encore intactes de notre pays. Cette artificialisation, sous forme de construction de nouveaux barrages hydro-électriques, invoquait le prétexte de l'indispensable lutte contre le dérèglement climatique pour bouleverser l'équilibre naturel de nos derniers îlots de biodiversité remarquable.
Les membres fondateurs pensaient qu'il était possible de mettre en place des alternatives à l'hydro-électricité, pour le développement indispensable des énergies renouvelables et qu'il était non moins indispensable de protéger ces dernières « rivières sauvages », tout en créant une « communauté d'intérêts nouvelle » afin de créer d'autres richesses, d'autres sources de revenus pour les territoires ruraux.

La trajectoire d'un tel projet s'inscrit dans le mouvement lancé par les grands précurseurs Américains et Européens qui, dès le XIXe siècle et tout au long du XXe, se sont élevés contre les excès des sociétés industrielles et leur propension à « vider le monde sauvage » pour produire des richesses matérielles toujours plus envahissantes. Citons-en quelques-uns : David Thoreau, John Muir, Aldo Leopold, Edward Abbey, Jane Goodall, Rachel Carson, Arne Naess, Jacques Ellul, Jean Dorst, Jean-Marie Pelt en France. Ces hommes et ces femmes ont posé la question des limites de l'action de l'Homme industriel sur la Nature et le monde sauvage et progressivement contribué à transformer le sens du mot « wilderness », jusqu'alors perçu négativement, comme un frein, une barrière à l'avancée de la culture, au progrès de la civilisation.
Par ailleurs, de grandes luttes emblématiques pour empêcher la construction de grands barrages (Grand Canyon sur le Colorado, Hainburg sur le Danube, Serre de la Fare sur la Loire) ont dans les décennies 60 à 90 contribué à renouveler le regard des sociétés sur l'aménagement et la gestion des fleuves.

Plus proche de nous, Valérie Cabane, juriste internationale, Gilbert Cochet, naturaliste, bien d'autres encore continuent à se poser la question du vivant, de la place du « sauvage » et de sa conservation notamment, pour la première, en réfléchissant sur la notion de « personnalité juridique des fleuves et des rivières » [3].

1 Un déficit de 40 % des ressources en eau douce d'ici à 2030 associé à une population mondiale en pleine expansion a conduit la planète à une crise mondiale de l'eau. Consciente du défi, l'ONU a lancé l'initiative Décennie de l'eau le 22 mars 2018, pour mobiliser l'action qui aidera à transformer notre façon de gérer l'eau.

2 WWF-France, ERN-SOS Loire Vivante, Mountain Wilderness, Frapna, FNPF, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche, AAPPMA de Quimperlé, AAPPMA de l'Albanais.

3 Voir à cet égard le cas de la rivière Whanganui, en Nouvelle-Zélande, devenu une « personne » en suite du vote du Parlement de Nouvelle Zélande en mars 2017.

2/ UNE DÉMARCHE NEUVE DANS UN PAYS AVEC UNE FAIBLE SENSIBILITÉ À LA CONSERVATION DE LA NATURE.

Plus ancrés depuis quelque temps qu'il n'y parait dans les esprits, ces idées nouvelles, ces conflits pour la protection des rivières et des fleuves, biens communs de l'humanité, ont contribué à faciliter la création du « Programme Rivières sauvages » dans un pays où l'action publique pour la conservation de la nature est encore insatisfaisante, avec des financements insuffisants. Contrairement à ce qui se passe par exemple en Angleterre ou en Allemagne [4], le désir partagé de conservation de la nature est plutôt faible, tant du côté de l'Etat que des élites républicaines, avec un mouvement associatif faible par rapport à ce qu'il est dans les autres pays [5]. Enfin, la France n'a pas placé l'écologie, **tant scientifique que sensible**, en bonne place dans son dispositif d'éducation. Par ailleurs, la culture française ne facilite pas les initiatives privées en matière de conservation. Nous vivons dans un pays qui privilégie toujours **une culture du règlement**, de la « prescription descendante », voire jacobine, jamais bien explicitée aux destinataires y compris en matière de conservation de la nature. La pratique règlementaire génère souvent un **problème d'appropriation collective des enjeux écologiques**. Lourde, elle était par nature inadaptée au processus que voulaient lancer les fondateurs qui ont souhaité faire dès le départ **le pari de la libération de l'énergie et de l'investissement citoyens, à l'échelle d'un bassin versant**. Des formes nouvelles d'engagement à inventer, penser ensemble, peuvent permettre, c'est un pari, de renforcer les actions de conservation, comme cela se pratique dans le monde anglo-saxon depuis des décennies. Pour les fondateurs, le succès du « Programme Rivières Sauvages », une démarche neuve dans un vieux pays est lié à la capacité commune de joindre les moyens de l'action publique, de ses établissements avec celle d'un Fonds privé disposant de la légitimité découlant de la loi de 2008 [6] sur la modernisation de l'économie.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONSERVATION EN FRANCE[7]

En matière de biodiversité, la France est un pays riche. Il existe plus de 19 424 espèces endémiques en France et 68 % des habitats menacés au niveau européen sont présents en métropole. Aussi, 81% des écosystèmes européens y sont présents, par exemple, sur les 526 d'oiseaux européennes, il y en a 305 en métropole, et sur les 114 espèces de libellules, 100 en France.. Notre pays compte 8 parcs nationaux en métropole[7], représentant une surface de 419 000 hectares, 287 réserves naturelles pour 206 926 hectares. Mais cela ne représente au total qu'à un peu plus de 1 % du territoire national. Globalement, l'effort est insuffisant. Il y a par exemple 150 000 cerfs en France, contre 800 000 en Espagne. 2000 couples de vautours fauves, contre 24 000 en Espagne, toujours. 100 000 moules perlières, contre 300 millions en Norvège, 2 couples de pygargues, contre 700 en Allemagne.

« Ré-ensauvageons la France ». Gilbert Cochet Pascal Durand Actes sud 2019

De plus, en 2019, neuf ans après le premier état des lieux, la mise à jour de la Liste Rouge des espèces menacées montre une situation toujours préoccupante pour les poissons d'eau douce dans l'Hexagone : sur les 80 espèces de notre territoire, 15 apparaissent menacées de disparition (une espèce sur cinq). Le bilan s'aggrave même, puisque 39 % des espèces sont désormais menacées ou quasi-menacées contre 30 % en 2010. Mené dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, cet état des lieux a été réalisé par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), en partenariat avec la Société française d'ichtyologie (SFI) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) [8].

4 L'intérêt pour la nature est plus fort chez nos voisins. Valérie Chansigaud Terre Sauvage 03/2018
5 La Royal Society for the Protection of Birds compte plus de 1 million de membres en Angleterre. Son équivalent français, la LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 50 000 adhérents.
6 Loi de modernisation de l'économie.
7 11 au total, depuis le 7/11/19 : http://www.parcsnationaux.fr/fr/actualites/parc-national-de-forets-le-11eme-parc-national-francais-voit-le-jour)
8 https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2019-01/datalab-48-cc-biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018-decembre2018a.pdf

3/ LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES RIVIÈRES REMARQUABLES AU SERVICE DU MONDE RURAL : UNE BELLE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN

En France, depuis quelques années, **l'idée de conservation de la biodiversité** imprègne de plus en plus fortement la conscience publique, comme le montrent le succès de divers livres, films, l'audience grandissante de diverses personnalités sur le sujet [9]. **En août 2016, une loi biodiversité [10] été votée en ce sens faisant suite à celle, finalement peu prise en compte de juillet 1976.** Dans ce contexte d'imprégnation culturelle croissante, il est logiquement plus facile de proposer des programmes de conservation. Néanmoins, une réticence à la protection de la nature est encore palpable.

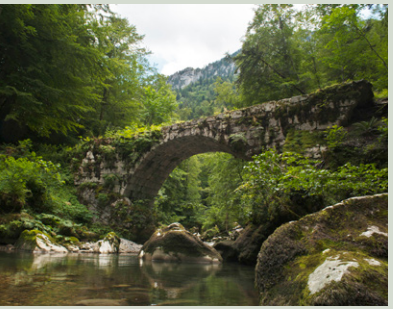

« Dans une France qui souffre également, plus que dans beaucoup d'autres pays industriels, vu le poids du monde paysan jusqu'au milieu du XXe siècle d'une importante et relativement nouvelle fracture entre le monde rural et le monde urbain, il est complexe d'expliquer que la conservation de la nature s'adresse à toutes et tous, quel que soit son origine sociale, sa profession, son statut, sa culture, ses croyances, sa richesse. Et encore plus difficile de faire comprendre qu'elle concerne avant tout ceux qui manquent de tout, ou de beaucoup, en deux mots, les personnes les plus vulnérables, les plus malmenées par la crise écologique, la crise économique et la crise du Sens, qui touche cette partie en déshérence et en souffrance du monde rural, comme le montre la rébellion récente des Gilets jaunes »

Martin Arnould, président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

Rivières Sauvages a touché cette corde-là : des humains qui ont besoin de donner du sens, de s'impliquer dans des actions qui l'épanouissent et permettent de coopérer afin de participer, chacun à sa place, à l'immense combat en faveur de la sauvegarde de la nature, du climat, des rivières, de la biodiversité.

Un « mot d'ordre » donc : **l'esprit coopératif et de conciliation** avec l'ensemble des parties prenantes d'un bassin ou d'un territoire, qu'il soit local, national ou européen afin de préserver, conserver les tout derniers joyaux sauvages qui représentent aujourd'hui moins de 1 % du linéaire total des rivières.

9 Par exemple le succès des films de Jacques Perrin, et La marche de l'empereur

10 Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016

4/ LES ENTREPRISES : DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Les entreprises ont un **rôle important à jouer** dans cette mobilisation pour la préservation. Elles ont les capacités financières pour pallier un certain affaiblissement de l'Etat et soutenir l'investissement incertain des collectivités territoriales, en ces temps de réduction des déficits publics. Elles ont les outils pour évaluer et reconnaitre la valeur des **services écosystémiques rendus par la nature**.

Elles ont besoin de fournir du sens à leurs actions et leurs collaborateurs, salariés ou non, leurs clients, leurs fournisseurs. La société leur demande aujourd'hui bien plus que de la simple production ou fourniture de services. Car, si l'environnement s'est immiscé de manière active dans la vie de la cité, l'entreprise, qui en est l'un des acteurs importants doit lui emboîter le pas.

Comment procéder aujourd'hui pour qu'elles puissent réparer, accompagner les efforts de conservation, devenir partenaire de la préservation des derniers espaces sensibles et naturels ? Il faut pour cela des **outils didactiques, pédagogiques et le savoir-faire théorique et pratique** qui émane, entre autres, de l'ensemble des acteurs d'un territoire labellisé « Site Rivières Sauvages ».

« Les entreprises nous aident quotidiennement à relever le défi de faire coïncider la présence d'une biodiversité hors de l'ordinaire avec la présence, le plus souvent fort ancienne, séculaire, de communautés humaines qui, à ces degrés divers, avec des discontinuités liées à l'Histoire, ont vécu en lien étroit avec ces milieux naturels sans leur porter des atteintes irrémédiables »

Martin Arnould, président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

« C'est ainsi que nous procédons sur le terrain, avec l'ensemble des bénévoles, des gestionnaires des rivières, des organismes publics, des agences de l'eau en un dialogue ininterrompu pour convaincre les entreprises de participer à cette belle aventure, de nous suivre, d'investir dans le programme Rivières Sauvages »

Denis Caudron, coordinateur du programme et animateur du réseau des « Sites Rivières Sauvages ».

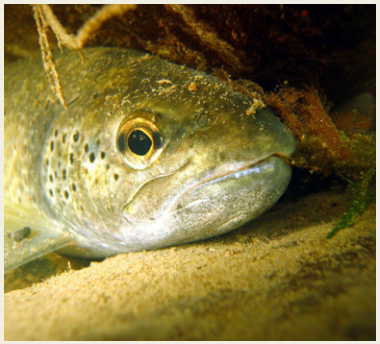

Série de photos sur le Guiers Mort | © Rémi Masson

NOS MOTS CLÉS : CO-CONSTRUCTION, COOPÉRATION, PROGRAMME OUVERT ET PARTICIPATIF, BIEN COMMUN, BIODIVERSITÉ

Le programme Rivières Sauvages s'est donc solidement implanté et co-construit, au fil des ans en se basant sur une préoccupation de coopération avec les acteurs locaux, les usagers présents sur les territoires à toutes les étapes de son développement, dans un esprit ouvert et participatif vis-à-vis de tous les acteurs d'un territoire pressenti : il n'est pas possible de créer de la conservation partagée en excluant telle ou telle catégorie d'usagers qui, pour la réussite du projet, doivent participer autant que possible à son élaboration, puis à sa mise en œuvre.

« Les entreprises ont tout à y gagner. Et pas simplement un supplément d'âme. Elles peuvent dans leur pratique de production, apporter du sens et des réponses à leurs collaborateurs. Elles peuvent devenir des acteurs engagés dans la conservation, bien moins onéreuse que la restauration »

Mélanie Taquet, Chargée de Mission sur le territoire
Rhône, Méditerranée et Corse.

NOS OUTILS

Des animations, des collectes, des actions de mécénat territorial, des réunions sur le terrain, du plaidoyer, du dialogue auprès des parlementaires et élus territoriaux et de représentants européens pour porter plus haut les valeurs de conservation de la biodiversité au service du bien commun.

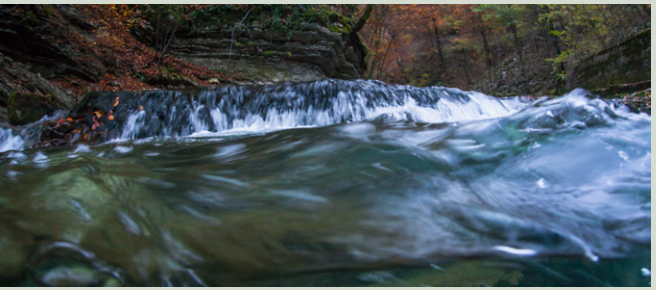

« C'est la raison pour laquelle, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages pour ses 5 prochaines années s'est fixé la mission de rallier les grandes, moyennes et petites entreprises pour les inviter à devenir d'ardents promoteurs de son action, dans le cadre de leur Responsabilité Sociale et Environnementale »

Marie-Pierre Medouga, Responsable Communication & Mécénat

Fonctionnement du programme Rivières Sauvages

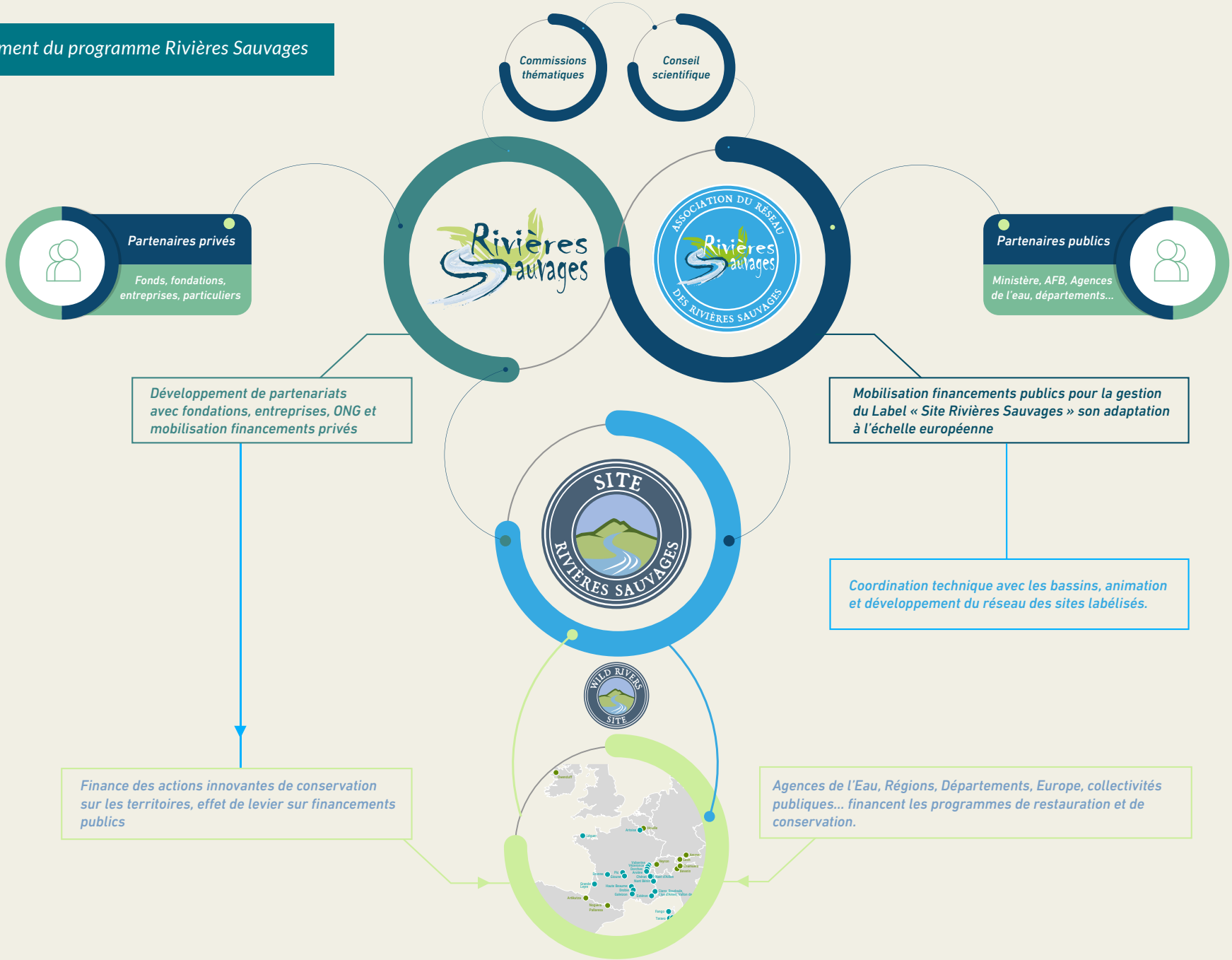

LE LABEL «SITE RIVIÈRES SAUVAGES»

Le Label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains.

Il a un double objectif : reconnaitre la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire. Porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, il se base sur 47 critères contrôlés par l'AFNOR.

26 rivières sont aujourd'hui labellisées : *La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, le Galeizon dans le Gard, le Taravo, le Travu et le Fangu en Corse, le Guiers Mort en Isère, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse, la Haute Dronne en Dordogne.*

ENTREPRISE, ONG ET FONDATION, SOUTENEZ « RIVIÈRES SAUVAGES » !

Ils nous soutiennent déjà :

FONDS POUR LA CONSERVATION DES RIVIÈRES SAUVAGES
Mairie de Ramasse, 01250 Ramasse
www.rivieres-sauvages.fr | conservation.rivieres-sauvages.fr
contact@rivieres-sauvages.fr

Développement du réseau et partenariats : Denis Caudron | 06 85 31 40 06 | denis.caudron@rivieres-sauvages.fr
Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse : Mélanie Taquet | 06 16 68 60 79 | melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr
Communication & Mécénat : Marie-Pierre Medouga | 06 22 78 71 38 | communication@rivieres-sauvages.fr

Réalisation graphique : Openscop